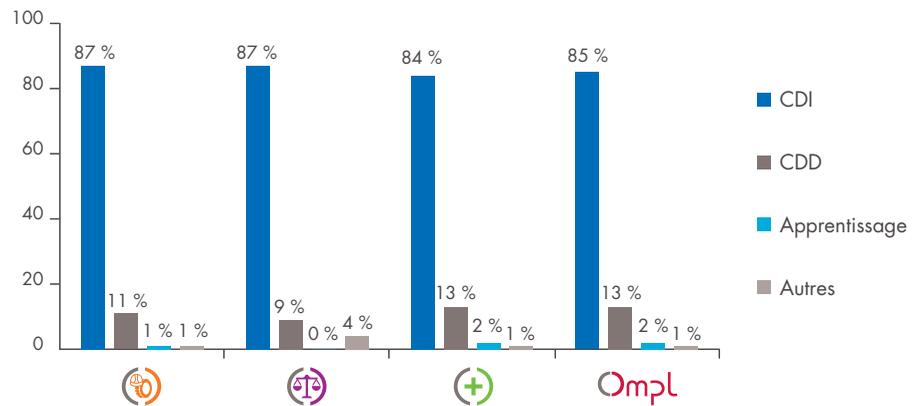


Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2012. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et secteur professionnel



TRÈS FORTE PROPORTION DE CONTRATS PÉRENNES

Le taux moyen de CDI est très élevé (85 %) et celui des CDD faible (13 %). La région affiche un taux identique à la moyenne nationale (85 %) pour les CDI et un peu supérieur pour les CDD (11 %). La mobilisation des contrats d'apprentissage est peu fréquente et celle des autres types de contrats pratiquement inexistante.

Il y a très peu de variations en fonction des secteurs :

- le secteur cadre de vie-technique affiche un taux de CDI supérieur à la moyenne régionale et au secteur santé. Il mobilise très marginalement les autres types de contrats ;
- le secteur juridique enregistre une proportion de CDI identique au secteur cadre de vie-technique et un taux de CDD inférieur. En revanche, le taux de contrats autres est légèrement plus élevé ;
- le secteur santé affiche un taux de CDI inférieur à la moyenne régionale et de CDD supérieur. En revanche le taux de contrats d'apprentissage est légèrement plus important que dans les autres secteurs.

- Secteur cadre de vie-technique
 - Entreprises d'architecture
 - Entreprises d'économistes de la construction
 - Entreprises d'experts en automobile
 - Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers
- Secteur juridique
 - Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
 - Cabinets d'avocats
 - Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
 - Études d'huissiers de justice
- Secteur santé
 - Cabinets dentaires
 - Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers
 - Cabinets médicaux
 - Pharmacie d'officine
 - Cliniques vétérinaires



CDI, LE CONTRAT DE RÉFÉRENCE

Dix branches sur 12 emploient plus de 85 % de CDI, la branche des entreprises d'experts en automobile monte à 97 %.

Les autres types de contrats sont utilisés plus spécifiquement par quelques branches :

① trois branches professionnelles se démarquent par un taux de CDD supérieur à la moyenne : les laboratoires de biologie médicale, la pharmacie d'officine et les cliniques vétérinaires ;

② quatre branches utilisent les contrats d'apprentissage pour la formation de leurs salariés, les entreprises d'experts en automobile, les cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers, la pharmacie d'officine et les cliniques vétérinaires ;

③ une branche, les cabinets d'avocats, a recours aux contrats « autres » de manière relativement importante. Ce sont, en général, des stages rémunérés.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et branche professionnelle

Secteur/Branches professionnelle	CDI	CDD	Apprentissage	Autre
	87 %	11 %	1 %	1 %
	86 %	13 %	0 %	1 %
	87 %	11 %	0 %	2 %
	97 %	2 %	1 %	0 %
	88 %	9 %	3 %	0 %
	87 %	9 %	0 %	4 %
	95 %	5 %	0 %	0 %
	86 %	8 %	0 %	6 %
	87 %	13 %	0 %	0 %
	87 %	13 %	0 %	0 %
	84 %	13 %	2 %	1 %
	89 %	10 %	0 %	0 %
	83 %	16 %	0 %	1 %
	88 %	11 %	0 %	1 %
	80 %	14 %	6 %	0 %
	80 %	17 %	2 %	1 %
Ompl	85 %	13 %	2 %	1 %

Autre = stagiaires, contrats aidés, ...